



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Mai 2016

Date de la convocation 9 Mai 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Canet
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. MALLET Denis, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M. SABATIER Michel, CEYRAS : M. BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. RUIZ Salvador, M. GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M. BARON Bernard, M. DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M. FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M. BRUN Olivier, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, MERFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. DIDELET Serge, NEBIAN : M. BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M. COSTE Bernard, PAULHAN : M. VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M. ALEIX Bertrand, M. GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M. DUPONT Laurent, PERET : M. BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M. RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, VILLENUEVTE : M. VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme OLLIER Sophie à M. DÔ Laurent, M. PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,</p>

Objet : Action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux – Modification du règlement intérieur.

Monsieur VIALA informe les membres du Conseil communautaire qu'afin de permettre aux communes de démarrer les travaux avant la notification définitive de la subvention communautaire, il est proposé aux membres du conseil communautaire de modifier le règlement d'attribution d'aides à l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux comme suit :

« La réalisation de l'opération, objet de la demande de subvention, pourra débuter à compter de la réception par la commune d'un accusé de réception émis par le service instructeur et précisant que le dossier est complet. Cet accusé de réception ne constitue pas un droit à attribution de subvention. »

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 4 Mai 2016.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement d'attribution d'aides à l'action de valorisation des propriétés et espaces publics communaux comme suit :

« La réalisation de l'opération, objet de la demande de subvention, pourra débuter à compter de la réception par la commune d'un accusé de réception émis par le service instructeur et précisant que le dossier est complet. Cet accusé de réception ne constitue pas un droit à attribution de subvention. »

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160523-2016-05-18-15-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016